Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FLEXIBLE NEUTRAL W4, compartiment de la SICAV BNP PARIBAS B CONTROL

Classe d'actions : « Classic » - Type de parts : « Capitalisation » - ISIN BE0948620571

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS BELGIUM SA, qui fait partie du Groupe BNP Paribas

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds est un fonds de fonds. L'objectif est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant principalement au niveau européen dans des organismes de placement collectif qui investissent, à leur tour, dans tous les types de classes d'actifs (actions, obligations, investissements alternatifs (voir définition dans la partie politique de placement du compartiment du prospectus complet)). La sélection des fonds sous-jacents est basée sur les recommandations stratégiques en termes d'allocation d'actifs comme définies par le gestionnaire. Dans le cadre d'une gestion active du portefeuille, le gestionnaire peut, sur la base des conditions du marché et de ses prévisions, s'écarter des pondérations « neutres » suivantes : 47% actions, 37% obligations, 16% investissements alternatifs, 0% liquidités et instruments du marché monétaire et ce dans les limites suivantes : actions 25%-65%, obligations 15%-55%, investissements alternatifs 0%-35%, liquidités et instruments du marché monétaire 0%-60%. Dans un scénario d'orientation à la baisse des marchés financiers, le fonds tentera de limiter la performance négative, à la fin de la période de référence, à maximum 10% par an de la valeur de référence (c.à.d. la valeur nette d'inventaire par action calculée chaque année, le premier jour ouvrable de la période de référence (01/04 - 31/03)) en investissant une partie, voire la totalité de ses actifs, en instruments du marché monétaire et en obligations libellées en euros (dont la vie moyenne pondérée résiduelle (WAL*) est inférieure à 12 mois et la durée résiduelle jamais supérieure à 3 ans) et accessoirement en dépôts à terme et en liquidités. Le choix des émetteurs des obligations et instruments du marché monétaire n'est soumis à aucune contrainte géographique ou sectorielle, ni à aucune autre restriction en terme de notation de qualité par une agence de notation.

Le compartiment est autorisé à investir jusqu'à 100% de ses actifs en instruments du marché monétaire ou en liquidités. Si la valeur nette d'inventaire augmente de 5% au moins par rapport à la valeur de référence de l'année en cours, celle-ci deviendra la nouvelle valeur de référence.

* La Weighted Average Life (WAL) est la mesure de la durée résiduelle jusqu'au remboursement permettant de mesurer le risque de crédit.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique).

Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Aucun dividende ne sera distribué.

Le fonds peut recourir de manière facultative et marginale à l'utilisation d'instruments financiers dérivés tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs de placement. Ces instruments servent à répliquer ou à neutraliser de manière plus pointue et plus souple les risques inhérents à des investissements dans les sous-jacents et leur utilisation n'augmente pas les risques en soi.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- Explication de l'indicateur et de ses principales limites : cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans.
- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
  Ce fonds investit dans différentes catégories d'actifs. Son portefeuille présente généralement un bon équilibre entre actifs à risque (principalement actions) et actifs moins risqués (principalement obligations et instruments du marché monétaire), d'où le niveau de l'indicateur.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou de son incapacité à honorer ses engagements (défaut), pouvant entrainer une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le fonds est investi.

Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	1,58 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.
Le montant des **frais courants** communiqué ici est une estimation. En raison d'une modification récente de la structure des frais, une estimation est utilisée, plutôt qu'un chiffre ex-post.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de changement de compartiment, de classe d'actions ou de type de parts, vous supporterez les frais détaillés dans la section « Informations d'ordre économique » du prospectus du fonds, disponible à l'adresse **www.bnpparibas-ip.be**.

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-ip.be.

Performances passées

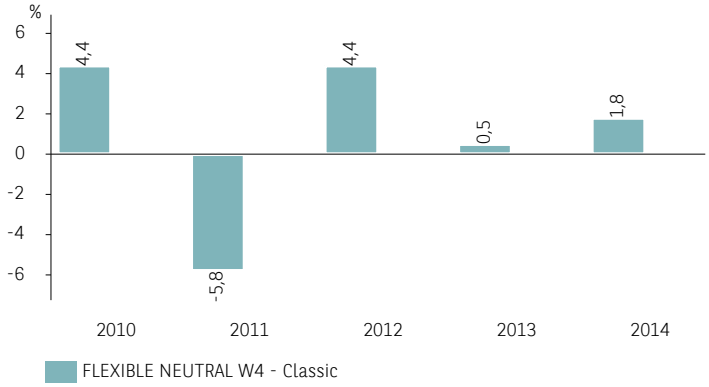

- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués pour cette classe d'action.
- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir.
- Les commissions de performance et les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'actions a été lancée le 30 mars 2009.
- Les performances passées ont été calculées en EUR.
- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués pour cette classe d'action (parts de capitalisation selon le principe que toute recette distribuable du fonds a été réinvestie).

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas Fortis S.A.
- Le présent document fournit une description du fonds, un compartiment de la SICAV à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2011/61/UE, dénommée BNP PARIBAS B CONTROL. L'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués ce qui signifie que chaque compartiment répond exclusivement de ses droits et de ses dettes.
- Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel de la SICAV BNP PARIBAS B CONTROL, en français et en néerlandais, en consultant le site : **www.bnpparibas-ip.be**, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.
- Vous pouvez consulter la VNI la plus récente via le site de BEAMA **http://www.beama.be/vni**. D'autres informations pratiques sont disponibles sur le site : **www.bnpparibas-ip.be**.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS BELGIUM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Vous pouvez demander la conversion de tout ou partie de vos actions en actions d'un autre compartiment, d'une autre catégorie ou d'une autre classe de BNP PARIBAS B CONTROL. En ce qui concerne les modalités de conversion, veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour plus de détails.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS BELGIUM est agréée en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 décembre 2015.